



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION DE
L'ADMINISTRATION, EN CHARGE DU
NUMÉRIQUE**

N°001/ MEJ / DGEE / CIR4

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PAPEETE, le 9 août 2021

CIRCONSCRIPTION PÉDAGOGIQUE DE
PAPEETE-PIRAE

L'Inspectrice de l'éducation nationale

Affaire suivie par : *Ketty TIXIER, secrétaire*

NOTE DE SERVICE N°1

A faire émarger par tous les personnels de l'école

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des écoles publiques
Mesdames et messieurs les adjoints
Mesdames et messieurs les personnels des écoles de la circonscription

L'équipe de circonscription et moi-même vous souhaitons une excellente année scolaire riche de projets. L'évolution du contexte sanitaire dès cette rentrée nous amène à poursuivre nos actions de manière adaptée. Forts de notre expérience acquise et de notre professionnalisme, nous saurons surmonter avec cohésion les éventuelles difficultés, relever les prochains défis et conserver la dynamique engagée dans la circonscription. Nous maintiendrons ensemble donc notre ambition commune : **la réussite de tous les élèves.**

Vous êtes également destinataire de la lettre de rentrée de madame la ministre, je vous invite à procéder à une lecture attentive et partagée lors des journées du 9 et 10 août 2021 afin de décliner les mesures au sein de votre école et de chaque classe.

Bien entendu, comme l'an passé, l'équipe de circonscription et moi-même vous accompagnerons pour que nous puissions ensemble contribuer à l'application de la politique éducative de la Polynésie française.

Au niveau de la circonscription, voici quelques informations administratives et de fonctionnement pédagogique :

Cette année, l'équipe de circonscription est composée de :

IEN : **Corinne GRASSET**
Secrétaire : **Ketty TIXIER**
CPAIEN : **Sandrine DEZERVILLE, Eva JANNON, Elvina PAHOA,**
ERUN : **Laurette ITCHNER**
EA : **Tahia TETUANUI (EA plurinlingue)**

1. Informations administratives

1.1 Affectations de personnels, questions diverses

- Je vous remercie de réserver le meilleur accueil aux nouveaux enseignants ainsi qu'aux enseignants débutants.
- Conseil école/collège : les directeurs indiqueront par mél au secrétariat le nom du référent cycle 3 **pour le 25 août 2021.**
- Les directeurs renseigneront, par la même occasion, le document dédié en indiquant le nom des enseignants ressources de l'annexe 1, à renvoyer **pour le 25 août 2021.** Ces derniers contribueront, entre autre, à la mise en œuvre des projets de circonscription existants (chorale cycle 3, rencontre plurilingue, projet plurilingue en SG).
- Les nouveaux arrivants sur la circonscription ainsi que les enseignants nouvellement nommés sur les classes de CP et CE1 bénéficieront d'un accompagnement de l'équipe de circonscription.
- Je vous rappelle que toute demande d'autorisation d'absence doit parvenir au secrétariat plusieurs jours avant l'absence sollicitée. Une demande d'autorisation ne vaut pas autorisation de fait. Aucun personnel n'est autorisé à quitter son école sans autorisation de sa hiérarchie.
- En cas d'absence, **chaque personnel doit prévenir immédiatement le secrétariat et le directeur d'école.** Ce dernier contactera également le secrétariat. Ces mesures de communication renforcée visent à nous permettre d'assurer le plus rapidement possible une continuité de service, et ce dans la limite de notre capacité de remplacement.

1.2 ASH

En tant qu'ESR (Enseignant Spécialisé Référent) Mesdames FROGIER Ninirei et TAIMANA Karine exerceront sur les secteurs suivants :

ESR Papeete : Mme FROGIER Ninirei Vini Pro : 87 37 14 23 Esr.tahitiouest@education.pf Base : Ecole de Pina'i à Papeete	ESR Pirae : Mme TAIMANA Karine Numéro provisoire : 40 42 09 10 (Ecole Tutera'i Tane Elémentaire) Esr.tahitiest@education.pf Base : Ecole de Tutera'i Tane à Pirae
---	---

Madame Frogier est actuellement en congé de maternité. Monsieur Boudet Grégory assurera son remplacement (l'adresse mail et les coordonnées téléphoniques restent inchangées). Je remercie l'IEN ASH de cette mise à disposition exceptionnelle dans l'intérêt de nos élèves.

Je vous demande donc de réserver votre meilleur accueil à monsieur Boudet afin de lui permettre d'exercer ce remplacement dans les conditions les plus sereines et favorables possibles.

1.3 Réunion de rentrée des directeurs :

Pour que vous disposiez des informations sur le fonctionnement de cette année scolaire, je vous propose de réunir les directeurs **le mardi 24 août 2021 à 8h dans les locaux de la circonscription.**

1.4 Correspondance administrative

Toute correspondance doit être acheminée par la **voie hiérarchique.** Il vous est demandé de ne traiter qu'un seul objet par lettre.

1.5 Fonctionnement du secrétariat :

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi de 7h00 à 15h30
- mercredi de 7h00 à 11h30
- vendredi de 7h00 à 14h00

Coordonnées téléphoniques de la circonscription : 40 43 01 85

Coordonnées électroniques de la circonscription : cir.papeete@education.pf

Coordonnées postales B.P 20673 - 98731 Papeete -Tahiti (Bureau Tipaerui)

1.6 Site de circonscription :

Adresse : <http://cir4.education.pf>

Accès privé :

- directeur : identifiant : directeur / mot de passe : directeur2018
- enseignant : identifiant : enseignant / mot de passe : enseignant2018
- DASED : identifiant : cir4dased / mot de passe : cir4dased2020
- CEC Taaone : identifiant : cectaaone / mot de passe : taaone2018
- CEC Maco Tevane: identifiant : cecmacotevane / mot de passe : macotevane2018
- CEC Tipaerui : identifiant : cectipaerui / mot de passe : tipaerui2018

Afin de valoriser et de mutualiser les actions et les ressources des écoles, il est important d'alimenter de manière périodique le site de circonscription par des articles et des photos illustrant les temps forts des écoles, à transmettre par voie hiérarchique au bureau de l'inspection.

1.7 Sorties scolaires et intervenants extérieurs :

Il va de soi que toute sortie scolaire et tout intervenant extérieur doit apporter **une plus-value aux enseignements**. Ces actions sont obligatoirement inscrites dans un projet pédagogique cohérent avec le projet d'école, en conformité avec la réglementation et la sécurité des élèves. Comme évoqué lors de nos temps de formation, j'engage les directrices et directeurs à prendre appui sur la grille d'aide à la constitution des dossiers (*cf. annexe 2*), à la renseigner et la joindre lors du dépôt du dossier.

J'attire votre attention sur la nécessité de respecter impérativement les délais réglementaires et nécessaires à l'instruction de ce type de dossier.

De plus, ces instructions sont également soumises aux directives et conditions de sortie précisées dans le protocole sanitaire qui entrera en vigueur dès cette rentrée (cf Vademecum d'août 2021).

Type de sortie		Délais à respecter	
		Date de dépôt du dossier à la circonscription accompagné de la grille d'aide	Traitement du dossier par la circonscription* Modalités : - rédaction d'un premier avis sur projet
Sortie scolaire régulière	Sortie scolaire régulière (Annexe A1)	Pour information à l'ITEN de circonscription avant la date de départ	

	Activités de natation (Annexe A1 N)	4 semaines avant le début du module	- rencontre avec le directeur chargé de présenter le dossier pour régulation.
Sortie scolaire occasionnelle sans nuitée	CAS n°1 : sortie sans changement d'île et sans déplacement maritime (Annexe 2)	Pour information à l'IEN de circonscription avant la date de départ	- rédaction de l'avis définitif avant transmission à l'IEN pour validation et transmission à la DGEE par la voie hiérarchique.
	CAS n°2 : sortie avec changement d'île ou de déplacement maritime ou de classe de mer (Annexe 2)	6 semaines avant la date de départ	* Sauf - sorties scolaires régulières (Annexe 1) - sorties scolaires occasionnelles sans nuitée CAS n°1 (Annexe 2)
Sortie scolaire occasionnelle avec nuitée	En Polynésie française (Annexe 3)	6 semaines avant la date de départ	
	Hors Polynésie française (Annexe 4)	8 semaines avant la date de départ	

Encadrement : Afin d'assurer au mieux la sécurité des élèves en sorties scolaires, il revient à chaque enseignant ainsi qu'au directeur de se conformer au taux d'encadrement rappelé dans la circulaire n° 10 790/MEA/DGEE/DAPE/EPS du 1er mars 2021.

1.8 Sécurité : PPMS

L'école a le devoir d'assurer la sécurité des élèves mais également de prévoir des activités d'enseignement en lien avec l'éducation à la sécurité afin d'éduquer les élèves aux gestes citoyens face aux risques majeurs.

Le PPMS de l'école est mis en œuvre et doit être actualisé chaque année par le directeur d'école et l'équipe pédagogique dans une démarche collaborative. **Il est impératif d'anticiper la rédaction et la mise à jour, sachant que le document doit être transmis début décembre.** Après information lors du conseil d'école, un exemplaire PPMS est envoyé à la Mairie et à l'inspection.

Les parents doivent également en être informés.

Un référent PPMS école doit être clairement identifié. Ses coordonnées seront communiquées à l'inspection avant le 25 août (cf Annexe 1).

Je vous recommande de réaliser :

- au moins deux exercices d'évacuation incendie au titre du PPMS « Sécurité incendie » le premier au cours du mois qui suit la rentrée,
- au moins un exercice au titre du PPMS « Risques majeurs » naturels ou technologiques.
- au moins un exercice « menace majeure/intrusion » (de faible intensité) préparé en conseil des maîtres.

L'opération « diagnostics de sureté en milieu scolaire » engagée par la circonscription avec nos partenaires (police nationale, communes) pour chaque école sera finalisée durant cette année scolaire. Des informations complémentaires sur ce dossier vous seront transmises ultérieurement.

1.9 Protocole sanitaire

Depuis le début de la pandémie, vous démontrez votre capacité d'adaptation, de résilience et votre engagement individuel et collectif dans la lutte contre la covid. Je vous en remercie vivement.

Un protocole sanitaire réactualisé entre en vigueur dès cette rentrée et des mesures adaptées sont à mettre en place. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous à vous conformer aux directives.

Ce dossier à caractère évolutif fera l'objet de points de situation réguliers avec les directeurs d'école.

1.10 ONDE

Les directeurs veilleront à mettre à jour les CSP. La fiabilité de ces données est un élément de pilotage important.

2. Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

2.1 Conseils :

Je vous conseille d'établir le calendrier des réunions dès que possible et de le communiquer aux participants à ces conseils. Vous veillerez à me transmettre également cette planification **au plus tard le 25 aout 2021.**

Conseils des maîtres : adresser un compte rendu de chacune de ces réunions à l'inspection de circonscription (*cf. fiche « compte rendu » annexe 3*)

Conseils de cycles : adresser les relevés de conclusions (même succincts, ils doivent rester explicites) à l'inspection de circonscription en utilisant le document précité. (*cf. fiche « compte rendu » annexe 3*)

Conseils d'école : après chaque séance, un procès-verbal est dressé et signé par le président et le secrétaire de séance. Il précise, outre la liste des participants, l'ordre du jour. Un exemplaire est adressé à l'IEN.

Chaque compte rendu sera transmis dans les quinze jours qui suivent la réunion.

Les dates des conseils de cycles 3 et des conseils Ecole-Collège de votre secteur de collège vous seront communiquées prochainement.

2.2 Horaires – Surveillance des élèves :

Le respect strict des heures de rentrée, de sortie et de récréation s'impose. C'est un facteur important de crédibilité et de bonne réputation de l'école. Le directeur est responsable de tout manquement à cette consigne. Chacun doit avoir à cœur de lui faciliter l'exercice de cette responsabilité.

Dans le même esprit, on proscriera toute déambulation d'enfants dans les classes et couloirs pendant les récréations et les interclasses. Tout mouvement doit avoir lieu sous la surveillance du maître de la classe.

L'adhésion des élèves à ces contraintes garantes de la sécurité et de la sérénité de tous contribue à leur éducation civique.

D'autre part, il n'est pas acceptable d'exclure un élève d'une classe et de le laisser seul dans le couloir même avec la porte de la classe ouverte.

Les enfants sont placés sous la seule responsabilité des enseignants.

La sécurisation des entrées et des sorties doit être assurée et garantie à tout moment. Une

attention particulière sera portée sur les temps de transition (pause méridienne...) afin de garantir la surveillance constante des élèves. A ce sujet, je préconise de définir clairement un protocole négocié et contractualisé avec nos partenaires.

3. Informations pédagogiques

3.1 Projet d'école :

Début janvier 2020, les projets d'école 2019/2022 ont été mis en œuvre. La crise sanitaire a engendré d'abord un bouleversement du fonctionnement habituel des écoles et des enseignements puis une nécessité de se centrer plus que jamais sur une meilleure prise en compte de la diversité des élèves. Ainsi, le projet d'école et ses avenants demeurent le fil rouge qui permet de décliner au plus près du terrain la politique éducative et d'accompagner chaque élève dans la réussite de son parcours scolaire et éducatif.

3.2 Programmes adaptés 2020

Conformément à la note de madame la ministre du 23 juillet 2020, les programmes des cycles 2 et 3 ajustés et adaptés à la Polynésie française sont disponibles sur le site de la DGEE. L'ajustement des programmes pour le cycle 2 concerne les enseignements du français, des mathématiques et de l'éducation morale et civique. L'ajustement des programmes pour le cycle 3 concerne les enseignements du français, des mathématiques, de l'éducation morale et civique et de l'histoire-géographie. Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) est également disponible. Ces programmes ajustés sont entrés en vigueur à la rentrée 2020. Un important travail d'appropriation de ces documents a été réalisé par les équipes. Il s'agit désormais de poursuivre et de finaliser les programmations durant ce premier trimestre. L'accompagnement de la circonscription se poursuit.

3.3 Évaluations CP – CE1

Elles permettent aux enseignants d'apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages, d'identifier les besoins individuels des élèves le plus rapidement possible pour apporter l'aide la mieux adaptée et de les accompagner tout au long de l'année.

L'exploitation et l'analyse des résultats par les équipes en conseil des maîtres et en conseil de cycle et en CEC participeront à la régulation des actions inscrites au projet d'école.

Dans un principe de coéducation, les parents doivent être informés de la restitution des résultats. Pour les élèves plus fragiles, les parents seront rencontrés de manière régulière afin d'évoquer le suivi des aides apportées à leur enfant.

Je vous demande de vous référer à la note n° 41472/MEA/DGEE/DAPE du 6 août 2021 pour mise en application.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de circonscription pour vous accompagner.

3.4 Prise en compte de la diversité des élèves :

La prise en compte de la diversité des élèves et de leurs besoins particuliers demeure un des facteurs clés d'une réussite scolaire pour tous. Ce principe, réaffirmé par Madame la Ministre, est donc à décliner dans chaque école, chaque cycle et chaque classe au travers de différents outils et de pratiques pédagogiques adaptées.

Des conseils de cycle dédiés au suivi des élèves fragiles seront programmés régulièrement avec si besoin l'appui du DASED.

Des temps de passation inter et intra-cycles seront planifiés afin d'assurer la continuité des apprentissages et la fluidité du parcours scolaire. Ils se tiendront en appui des documents institutionnels tels que la synthèse des acquis de fin de cycle 1, le LSU, le bilan de fin de cycle 2, le dossier de suivi de l'élève, le PPRE, l'outil de repérage SG etc...

Ainsi, dans la logique de la mise en œuvre de l'axe 2 du projet d'école, les outils de circonscription sont à disposition des équipes :

- Le « dossier de suivi de l'élève » constituera la mémoire de tous les dispositifs déployés pour venir en aide à l'élève qui rencontre des difficultés ;
- Le PPRE et son guide méthodologique permettront de coordonner les actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge des difficultés rencontrées par un élève dans l'acquisition des connaissances et des compétences du Socle Commun.

Ces documents sont en ligne et téléchargeables sur le site de la circonscription : <http://cir4.education.pf> (onglet ALERTES)

L'équipe de circonscription se tient à votre disposition en cas de besoin.

3.5 Outil de repérage SG

À l'instar de ce qui a été réalisé l'année dernière, le fichier Excel (nouvelle version 2021) est à renseigner par les enseignants de SG et à adresser au médecin scolaire avant les vacances de décembre secretariat.ccsrss@sante.gov.pf, avec copie à la circo, afin qu'une analyse soit effectuée avant la visite médicale de janvier/février. Un exemplaire est à conserver dans l'école. Par ailleurs, un temps de formation a été programmé au PDF en P4 avec la participation du DASED pour accompagner les enseignants de SG à exploiter au mieux cet outil.

3.6 Formation continue :

3.6.1 Concertations pédagogiques :

Le calendrier de l'ensemble des concertations vous sera communiqué très prochainement. Ce dernier est lié à la planification des stages de circonscription.

Sur les 6 concertations pédagogiques :

- Les 2 journées (9 et 10 août 2021) seront consacrées à la préparation de la rentrée des élèves (préparation et mise en place du protocole sanitaire, préparation de l'accueil des élèves dans le respect du protocole, réajustement si besoin de la constitution des classes, de situations particulières d'élèves, à la lecture concertée des documents institutionnels, à l'harmonisation pédagogique et logistique liée au bon fonctionnement de l'école ...

- Des temps de concertations pédagogiques sont dédiés à des travaux sur site école répondant aux besoins identifiés des élèves et aux actions liées au projet d'école. Les contenus pourront néanmoins évoluer en fonction de l'actualité. Une restitution des travaux sera communiquée à l'IEN.

3.6.2 Stage de circonscription :

Des décisions sont encore en suspens au niveau des services de la DGEE. Dès que les informations seront stabilisées, je vous les communiquerai.

3.6.3 Formations des directeurs :

Comme l'an passé, des réunions régulières, notamment des temps de formation, sont programmées avec les directeurs tout au long de l'année (cf. Annexe 4 calendrier des réunions).

3.7 Organisation de la classe :

Dans le but de permettre la continuité éducative en cas de remplacement, je vous demande de veiller à mettre à jour dans chaque classe le classeur du remplaçant déjà en vigueur dans la circonscription.

Il s'agit d'établir et de laisser en évidence (par affichage et/ou regroupés dans un classeur laissé constamment sur le bureau) :

- La liste des élèves (nom, prénom, date de naissance) faisant apparaître, éventuellement, les mesures d'aide ou d'accompagnement (PPRE, PAP, dossier de suivi...) et une information lisible concernant les PAI ainsi que les prises en charge des élèves sur le temps scolaire,
- En maternelle, la liste des personnes habilitées à venir récupérer chaque enfant,
- Une programmation annuelle et périodique pour chacun des grands domaines d'activité ou discipline,
- Le projet d'école ainsi que les projets pédagogiques mis en œuvre par période,
- Les dossiers de suivi des élèves,
- L'emploi du temps,
- Les outils professionnels de l'enseignant qui permettent de retracer lisiblement la préparation quotidienne de construction, de mise en œuvre, d'organisation et d'animation des situations d'enseignement prenant en compte la diversité des élèves et mentionnant les objectifs pour chacune des activités prévues. A titre d'exemple, la tenue d'un cahier journal détaillé n'exclut nullement la rédaction de fiches spéciales de préparation, ni toute autre forme de travaux destinés à accroître l'efficacité de l'action pédagogique,
- La mise à jour de la répartition des tâches en cas de mise en œuvre du PPMS.

3.8 Projets de circonscription :

En référence au contrat d'objectifs et aux projets d'école, les projets de circonscription tels que « Rencontre plurilingue », « Chorale », « Écoles en santé », « projet natation » « Court métrage en reo » et le Forum seront programmés et mis en œuvre.

La mise en œuvre du projet partenarial innovant « Natation au CP et au CE1 de Papeete » sera effective sur le bassin de Tipaerui à compter de cette rentrée scolaire. Les informations concernant le planning de rotation des classes et le ramassage scolaire seront communiqués ultérieurement.

3.9 Le numérique au service des apprentissages :

La circonscription est engagée dans une réelle dynamique de déploiement du numérique au service des apprentissages.

Quelques éléments de rappel :

- Le plan d'équipement numérique : dans le cadre du développement du numérique dans les écoles, une enquête du matériel informatique est mise en place chaque année. Un projet pédagogique et d'équipement devra être construit en concertation avec les équipes pédagogiques et l'ERUN de la circonscription.

- Les projets en lien avec le numérique :

- Écoles : les actions en lien avec le projet d'école pourront bénéficier d'une formation par l'ERUN.
- Plan d'équipement numérique financé par les communes : en partenariat avec les communes de Papeete et de Pirae, le plan d'équipement est soumis à la procédure existante.
- Circonscription : deux projets de prêts sont à la disposition des enseignants : les tablettes (13) et les robots (3 Blue-bot). Ces équipements de la circonscription sont mis à disposition (après acte de candidature de mise à disposition et projet pédagogique) pour une ou deux périodes, avec des heures de formation si nécessaire.
- Projets territoriaux : en collaboration avec le PAPN de la DGEE, des concours robotiques (SG, CE2 et CM2) et Twictée (CM2 et 6^e) sont reconduits.

- La Charte pour l'usage de l'Internet doit être lue et signée par les équipes pédagogiques et par les élèves (dans le cadre de séances en Éducation aux Médias et à l'Information).

- Le « Cadre de Référence des Compétences Numériques » (CRCN) vient remplacer le B2i et concerne tous les élèves, de l'école primaire à l'enseignement supérieur.

Pour plus d'informations, merci de contacter Laurette ITCHNER, ERUN de la circonscription.

4. Le PPCR et l'évaluation des enseignants

La campagne du PPCR se déroulera selon les modalités connues. Comme l'an passé, un accompagnement de l'équipe de circonscription est proposé pour préparer ce rendez-vous de carrière. Chaque enseignant concerné pourra, s'il le souhaite, prendre l'attache des conseillères pédagogiques.

Je vous remercie d'informer tous les collègues nommés dans les écoles de la circonscription et de vous conformer à ces instructions d'ordre général qui nous permettront de gérer avec efficacité la circonscription, ceci dans l'intérêt de tous. Les éventuelles difficultés me seront signalées.

L'Inspectrice de l'Education Nationale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grasset', with a long horizontal flourish extending to the right.

Corinne GRASSET